

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 novembre 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Rolland ANGOTTI**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/11/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2015  
(accusé de réception du 13/11/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de Solidarité Internationale et Droits de l'Homme**

**Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale et Droits de l'Homme pour un montant de 7 750 € sont soumises à l'avis de la commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations Droits de l'Homme et de solidarité internationale**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>CICODES (Centre d'Information Cornouaillais pour un Développement Solidaire) – Fête des Droits de Toutes les Couleurs 2015.</b> Les objectifs de la fête sont les suivants : sensibiliser les enfants et leurs parents aux droits de l'enfant dans le monde lors d'une journée festive et accessible à tous ; fédérer autour d'un événement porteur de valeurs communes de solidarité les associations de solidarité internationale, de défense des droits humains, de migrants et de défense de la diversité culturelle ; témoigner de la diversité culturelle présente à Quimper et dans le monde. Aide à l'organisation de la Fête des Droits de Toutes les Couleurs	5 000
<b>PAE Togo</b> – Mener une action d'éducation au développement durable et à la solidarité internationale en direction du Togo. Subvention projet riziculture	2 500
<b>AFDI Bretagne (Agriculteurs Français et Développement International Région Bretagne)</b> – Entreprendre toute action susceptible d'améliorer les conditions de vie des paysans les plus pauvres des pays en développement. Subvention de fonctionnement	250

Le maire,  
Ludovic JOLIVET